

« Quand j'ai émis des doutes sur les chiffres du fédéral, on m'a ricané au nez. » **Paul MAGNETTE, ministre-président wallon**

**43** millions. La baisse de revenus IPP pour la Wallonie. Le fédéral parlait de 250 à la base...

**Revenus de l'IPP pour les Régions : les derniers chiffres ;**

# Le Fédéral s'est planté de 600 millions

**Bonne nouvelle : la baisse de revenus de l'IPP pour les Régions ne sera que de 157 millions.** Le fédéral avait calculé 750 millions. Plantage intégral.

Les recettes, principalement de l'impôt des personnes physiques (IPP), pour les Régions n'enregistrent pas une baisse de 750 millions d'euros mais de 157 millions par rapport aux chiffres des budgets initiaux de l'année en cours, a indiqué mardi le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, en citant une « nouvelle estimation » qui va enchanter les gouvernements régionaux.

Le gouvernement fédéral avait fait état en mars, lors du dernier contrôle budgétaire, d'une sérieuse détérioration des recettes (centimes additionnels à l'IPP et droits de successions) qu'il gère aux noms des trois Régions.

À la suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, l'IPP fédéral a été amputé du facteur d'autonomie. Sur la base de cet impôt fédéral réduit, les Régions calcu-

lent ensuite un impôt complémentaire via leurs propres centimes additionnels.

L'estimation réalisée fin mars en vue de préparer le contrôle budgétaire 2015 du gouvernement fédéral – un calcul effectué sur la base d'un modèle qui évalue les recettes fiscales d'après un échantillon d'1 sur 200 avertissements-extraits de rôle – avait indiqué que les recettes pour les Régions étaient donc inférieures aux estimations initiales pour un montant total de 750 millions d'euros.

Au grand dam notamment du ministre-président wallon Paul Magnette (lire par ailleurs) et de son ministre du Budget, Christophe Lacroix.

Si ce montant avait été confirmé, la Flandre se serait retrouvée privée de 396 millions d'euros, la Wallonie de 247

millions et la Région bruxelloise de 105 millions d'euros.

Johan Van Overtveldt avait demandé à son administration de procéder à une nouvelle simulation, basée sur un échantillon plus large « afin d'obtenir une meilleure représentativité compte tenu du grand impact sur les Régions ». Cette seconde estimation, « terminée plus tôt que prévu », « démontre que les recettes pour les Régions n'enregistrent pas une baisse de 750 millions d'euros mais de 157 millions d'euros par rapport aux chiffres initiaux », a indiqué le ministre.

Conformément à ce qui a été convenu entre le fédéral et les gouvernements régionaux, le ministre a chargé l'administration d'organiser « le plus rapidement possible » une réunion technique avec les représentants des Régions, réunion dans le cadre de laquelle les

chiffres seront expliqués.

La nouvelle estimation sera également transmise pour vérification au Bureau du Plan et pour information au Conseil supérieur des Finances (CSF), a précisé Johan Van Overtveldt.

Selon lui, l'impact exact de ce nouveau calcul sur le budget fédéral « ne peut pas encore être déterminé ».

Selon une estimation approximative il devrait s'agir de 200 millions d'euros (dont 60 millions pour la Wallonie, lire par ailleurs).

« Mais il convient d'attendre tous les chiffres relatifs aux transferts de moyens aux Régions et Communautés. Une nouvelle estimation sera effectuée à l'automne et le résultat définitif de l'impôt des personnes physiques régional ne sera connu que l'année prochaine », précise le ministre. ■

## INTERVIEW • Paul MAGNETTE, ministre-président wallon

### « Le fédéral a un souci avec les chiffres »

**Paul Magnette, le fédéral a fait une erreur de 600 millions en défaveur des finances régionales. C'est énorme non ?**

Ah ça, c'est une erreur majeure... Pour la Wallonie, on passe de 250 millions à 43.

C'est de l'ordre de 1 à 5. Comme quoi, on a bien fait de contester leurs chiffres. Le fédéral nous a fait passer pour des arrogants, il a fait preuve d'un mépris dont je me souviendrai encore longtemps. Quand j'ai émis des doutes sur les chiffres du fédé-

ral, on m'a ricané au nez en me faisant comprendre que c'était bien fait. Eh bien, là, on montre que nous étions dans notre bon droit...

**Mais comment expliquer une erreur aussi flagrante ?**

Je ne me l'explique pas. Visiblement, le fédéral a un gros souci avec les chiffres. Comme on l'avait déjà avec ceux de la SNCB...

**N'est-ce pas un peu inquiétant ? Après tout, quand on voit**

**tous les transferts consécutifs à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, comment être sûr que le fédéral ne se plante pas systématiquement ?**

C'est à eux d'expliquer comment ils ont réalisé une erreur aussi colossale. Mais c'est clair, en tout cas, que ça pose un problème de fiabilité. Quand on a dit qu'il y avait une erreur, on nous a ri au nez. Aujourd'hui ils sont bien obligés de reconnaître que ce sont les petits Wallons qui avaient raison...

**C'est en tout cas une sacrée épine hors du pied, en ce qui concerne le budget wallon...**

Notre estimation de baisse de l'IPP était de 103 millions. Nous contestions 145 autres millions que nous refusions d'intégrer à notre budget en attente de nouveaux chiffres. Finalement, donc, aujourd'hui, selon les derniers chiffres du fédéral la baisse d'IPP n'est plus que de 43 millions pour la Wallonie. En clair, nous récupérons 60 millions. Au total, le

budget wallon ne devrait plus être en déficit pour 2015 que de 145 à 148 millions au lieu de 205 initialement prévus.

**Les 60 millions récupérés, à quoi serviront-ils ?**

Si les paramètres macroéconomiques ne bougent plus d'ici la fin de l'année, nous ne devons donc pas faire de nouvel ajustement budgétaire d'ici la fin de l'année. Cela nous permettra

d'utiliser les 60 millions dans le budget 2016 dans le cadre de l'accélération de notre trajectoire vers le retour à l'équilibre. ■

**M. Dum.**

## VITE DIT

### Lacroix satisfait

Le ministre Christophe Lacroix constate que ce nouveau calcul converge vers les estimations effectuées par la Wallonie. Lors de l'ajustement budgétaire 2015, jugeant les calculs du fédéral erronés, le gouvernement wallon avait décidé de ne pas faire peser sur le citoyen la part contestée du déficit budgétaire annoncé par le fédéral, soit 143 millions d'euros.

Une réunion interfédérale est prévue ce mercredi 08 juillet 2015.

Le ministre Christophe Lacroix *«souhaite continuer le dialogue mené actuellement avec le fédéral et espère y trouver une information claire et précise sur ces nouveaux calculs ainsi que la méthodologie utilisée. Tout porte cependant à croire que la Wallonie devrait bien récupérer la part contestée de la réduction des additionnels IPP»*.